

---

## 4 règles pour (bien) mettre en place un projet avec un enseignant

Jean-Marie Vinclair met en place depuis plus de 15 ans des projets d'éducation artistique au sein du pôle éducation aux images de la région Normandie. Son regard nous apporte des premières pistes de réflexion sur les bonnes pratiques à adopter dans le cadre d'un partenariat avec un établissement scolaire.

**Règle n°1 : Un partenariat se construit avec l'établissement et non l'enseignant.**

C'est un principe essentiel, qui peut complètement modifier le prisme voire le déroulé d'un projet. En premier lieu, car la posture de l'enseignant est par définition différente de celle d'un établissement. L'enseignant s'inscrit dans une dynamique de projet (pédagogique, culturel...) relative à son enseignement et à des objectifs pédagogiques, qui impliquent une ou plusieurs de ses classes. A l'échelle d'un enseignant, le projet risque de ne mobiliser que lui-même, rarement d'autres collègues ou d'autres publics.

D'autre part, seul le chef d'établissement peut garantir la validité du budget, assurer le suivi du projet si l'enseignant change d'établissement l'année suivante, mutualiser des journées ou des heures dédiées au projet, etc. C'est aussi lui qui va permettre l'ouverture aux autres disciplines sur des temps dédiés au projet et casser l'image d'Epinal du professeur de lettres "réfèrent" cinéma qui perdure encore.



**Règle n°2 : Le partenariat doit s'inscrire dans une démarche de "co-construction", dès la 1ère phase du projet.**

---

Quelque soit le point de départ du projet (un collègue que l'on ne connaît pas qui nous sollicite, un appel à projets de la Drac, un établissement avec qui l'on a déjà mis en place un atelier de pratique artistique et qui souhaite aller plus loin...), il est essentiel d'échanger en amont pour que chaque protagoniste soit conscient du rôle de chacun et exprime ses objectifs.

Le nôtre, en tant que pôle, sera d'innover chaque année, de permettre à la diversité de trouver sa place, de rayonner sur le territoire, de toucher différents publics (en travaillant avec la salle de cinéma ou la médiathèque la plus proche...), voire d'inclure d'autres disciplines artistiques (le théâtre, les arts plastiques, la musique...). En somme, que cela s'inscrive ou non dans le cadre d'un appel à projets, nous tâchons de répondre aux priorités ministérielles concernant l'éducation artistique et culturelle, à savoir : le projet de territoire, le brassage de public, la prise en compte du numérique (qui, quand on le relie au cinéma, induit les questions de diffusion, de création (par téléphone portable...) et permet une nouvelle élasticité de nos interventions). En outre, être missionné par la Drac impose de travailler avec des artistes professionnels. L'artiste doit rester le socle, le fil rouge du projet. Un pôle régional d'éducation aux images n'est pas là pour remplir des heures de cours, faire office de prestataire technique ou solliciter des professionnels de l'intervention... C'est au contraire l'expérience du sensible qui nous guide, qui est la base ensuite d'apprentissages. A partir du moment où chacun a clarifié son rôle, ses objectifs, nous pouvons alors entrer en "co-construction", c'est à dire une conception d'un projet entre partenaires... et c'est là que ça devient vraiment intéressant.

En terme de formalisation, les éléments sont généralement co-signés soit dans un dossier adressé à la collectivité dans le cadre d'un appel à projets, soit dans une convention. Bien sûr, cela peut paraître très "formel", mais ce type de cadre garantit la satisfaction de tous et, finalement, plus de souplesse dans la vie du projet.

Bien entendu, cela n'empêche pas de s'autoriser parfois à travailler sur des plus petits projets qui ne s'inscrivent pas, initialement, dans tous les objectifs partenariaux que l'on peut avoir. L'idée sous-jacente est de repérer, de toucher de nouvelles zones, de nouveaux publics (zones prioritaires, apprentis...), d'explorer de nouvelles pratiques pour, peut-être, construire à moyen terme des partenariats plus solides et penser des projets de plus grande envergure dans le cadre d'appels à projets.

### **Règle n°3 : Le déroulement du projet doit être suivi par un binôme opérationnel**

Au fil des projets, on le constate : un projet ne peut réussir que si l'artiste intervenant travaille en binôme avec l'enseignant. Il ne faut pas que l'artiste fasse tout ou qu'au contraire l'enseignant prenne toute la place. Il faut qu'il y ait une répartition intelligente, chacun dans sa posture, dans ses objectifs. L'enseignant doit cadrer sa classe et mettre en perspective le pédagogique, s'impliquer sur les temps « d'intersessions » quand le projet le demande, etc. L'artiste, lui, amène une capacité à s'exprimer, à être dans le sensible. Il partage un univers singulier, une démarche qui n'appartient qu'à lui à travers une expérience. Rappelons qu'il peut y avoir des situations très problématiques si l'intervenant se retrouve seul face à une classe : son rôle n'est pas d'y faire régner quelconque discipline.

Lors du projet, le binôme se doit aussi d'informer le pôle du bon déroulement du projet. Il doit vraiment y avoir cette proximité. Récemment, on a travaillé sur un gros projet, auprès d'un public que nous ne connaissions pas. Alertés par l'intervenant, nous avons constaté assez vite que le projet restait un peu abstrait pour les participants, qu'il aurait gagné à être plus "simple".

---

Nous avons donc essayé de réajuster, en cours de projet. Car entre le théorique d'un projet et son déroulement réel il peut y avoir des écarts si les spécificités du public sont mal appréhendées.

Un pôle ne peut pas être présent tout le temps sur le terrain, en revanche il doit être à l'écoute et pouvoir réagir à chaque instant.

#### **Règle n°4 : Dès le pré-projet, l'attente quant au "produit fini" doit être clairement définie**

C'est vrai qu'on a constaté une nette évolution quant aux attentes, aux finalités des projets en général. Avant, la priorité était d'initier au cinéma, de montrer des œuvres, de transmettre "le geste". La logique de fabrication n'impliquait pas toujours un résultat à diffuser. Maintenant, et on peut aussi le regretter, on est presque malgré nous entraîné dans une logique de résultat, de production, de valorisation. Les pratiques de spectateurs ont changé, les outils numériques sont passés par là... Et quoi qu'on en dise, la réussite d'un projet est aussi jugée à cela in fine. Les intervenants en ont de plus en plus conscience et intègrent cela assez tôt dans le projet.

Là encore, on peut dire que le choix de l'intervenant est souvent la clé. Un intervenant doit être capable de répondre à cette injonction de produit fini (c'est à dire capable d'un certain savoir faire technique) tout en mettant en perspective son travail de cinéaste : que la pratique des publics initiés résonne avec sa propre création...

La plupart des intervenants que nous sollicitons sont des artistes qui sont dans une recherche, une démarche. Ils ont quelque chose à dire, à partager, dans leur vision du monde. Ils creusent leurs obsessions sur le territoire des images et des sons... Ils vont transmettre leur savoir-faire, mais aussi une part d'eux-mêmes.

#### **Proposition de ressources complémentaires :**

- [Guide pour la mise en oeuvre du parcours d'éducation artistique et culturelle](#)
- Dans le système éducatif, le syllabus formalise les objectifs, l'ensemble des points abordés et le déroulement d'une intervention : [http://didac-ressources.eu/wp-content/uploads/2017/09/DI\\_Guide\\_Pratique\\_scenario\\_pedagogique.pdf](http://didac-ressources.eu/wp-content/uploads/2017/09/DI_Guide_Pratique_scenario_pedagogique.pdf)
- La Direction régionale des affaires culturelles de Bretagne (DRAC) a élaboré un [cahier des charges pour les résidences d'artiste en milieu scolaire](#) et un guide des [bonnes pratiques et indicateurs de réussite](#)

Ces documents édictent des principes et utilisent des méthodes de formalisation qui peuvent être facilement réutilisées dans d'autres contextes de projets, comme les nôtres.